

## Communiqué de presse, le 6 mars 2012

### L'Alliance emploi-environnement va-t-elle sauver la construction wallonne en 2012 ?

La conjoncture s'annonce maussade dans la construction belge et européenne en 2012. La construction wallonne n'échappe évidemment pas à la morosité ambiante. Toutefois, la CCW espère que, grâce à un regain de confiance des ménages à la suite de Batibouw, et grâce à l'Alliance emploi-environnement lancée par le Gouvernement wallon, l'activité et l'emploi pourront être préservés dans le secteur en 2012.

La CCW lance donc un appel aux ménages wallons. Dans le contexte financier actuel, l'investissement dans la construction reste le plus rentable. Il faut insister sur le fait que la déductibilité fiscale des emprunts hypothécaires est toujours d'application et, malgré son transfert aux Régions en 2013, le ministre-président Rudy Demotte a assuré qu'il y aura une continuité des avantages fiscaux concernés. En outre, la TVA est toujours maintenue à 6% dans le cas d'une rénovation, ce qui s'avère très intéressant pour les investissements économiseurs d'énergie (isolation, châssis, chaudière...). Les taux d'intérêt très bas sont aussi une opportunité à saisir, car ils sont susceptibles de remonter dans les mois à venir. Enfin, l'écopack lancé par la Région wallonne dans le cadre de l'Alliance emploi-environnement permettra dès le 1er mai prochain d'obtenir un prêt à taux zéro s'ajoutant aux subsides habituels : ce mécanisme offre donc aux ménages wallons la possibilité d'investir en rénovation énergétique à des conditions particulièrement avantageuses. Lancer un projet de travaux peut donc s'avérer très rentable en 2012 ! L'investissement immobilier est en outre le placement le plus sûr, et il constitue à terme une forme de complément de retraite pour le propriétaire. Il est d'autant plus accessible que la tendance s'oriente vers des logements plus petits, donc moins coûteux. De plus, un emprunt étalé sur 25 ou 30 ans permet de réduire la charge mensuelle dédiée au remboursement du logement.

Les nouvelles exigences de la PEB font certes légèrement augmenter le prix des habitations, mais les économies de chauffage engendrées par une bonne PEB sont bien réelles et compensent rapidement le surcoût de départ. Afin de travailler en confiance et de s'assurer d'une exécution de travaux de qualité, la CCW conseille de choisir des professionnels remplissant leurs obligations sociales et fiscales et bien formés aux règles de l'art et aux dernières exigences techniques, c'est-à-dire avec un des 5.000 entrepreneurs affiliés à la Confédération en Wallonie (cfr le site [www.produbatiment.be](http://www.produbatiment.be) ou s'adresser à votre Confédération Construction locale (coordonnées sur [www.ccw.be](http://www.ccw.be)). Pour plus de garanties encore, les particuliers peuvent privilégier une entreprise disposant du label Construction Quality.

Outre son appel aux ménages, la CCW s'adresse également aux communes wallonnes pour contribuer à relancer l'activité économique en accélérant la délivrance des permis

d'urbanisme et en lançant tous leurs programmes d'investissements à l'approche des élections communales. Il s'agit par ailleurs, afin de ne pas enrayer tout espoir de relance, d'appeler les banques à soutenir davantage les projets d'investissement des ménages et des PME.

Dernière précision importante : malgré la situation économique morose, la construction wallonne continue à recruter de nombreux travailleurs (8.000 par an) avec une grande variété de métiers proposés, dont de nombreux métiers « verts » et/ou technologiques (nouveaux matériaux, isolation, énergies renouvelables, domotique, etc.). Ce sont des emplois stables, évolutifs, sécurisés, passionnants et bien payés. Nombreux jeunes -garçons et filles- sont toujours recherchés.

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Mathieu Debroux** • Attaché communication

T 02 545 56 77 • [mathieu.debroux@ccw.be](mailto:mathieu.debroux@ccw.be)